CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E96365** **VALABLE JUSQU'AU** **17/07/2027**

ÉDITÉ LE 09/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/2006

Raison sociale : PAVY JEAN-LUC

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 04/06/2026

Capital : 0

2 RUE MARCEL CABIDDU
62880 PONT-A-VENDIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM LILLE 491416426

Siret : 491 416 426 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 50455F

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 162142014 X 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 162142014 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : **Fax :**

Portable : 06 18 88 42 03

Responsabilité légale :
PAVY JEAN LUC CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : jl.creadeco@free.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 185 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	3	11/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/06/2026 16:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.